ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

D.I.L.A
CN=DILA - SIGNATURE-03,OU=000-2 13000918600011,O=DILA-,C=FR
75015 Paris
2016-10-13 14:42:13

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1077 - page 67

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Rhône.
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC PEEP DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE MAKARENKO B - VAULX EN VELIN (ASSOCIATION PEEP DES ECOLES MAKARENKO B - VAULX EN VELIN).
Objet : rassembler les parents d'élèves ou d'apprentis autour de valeurs communes, au premier rang desquelles : le parent premier éducateur de son enfant, la défense de l'intérêt des élèves et des apprentis, l'attachement à la laïcité de l'enseignement ; contribuer au maintien des principes laïques de neutralité scolaire, d'objectivité et de tolérance sur lesquels repose l'enseignement public ; étudier toute question qui concerne l'intérêt des élèves de l'enseignement public et de leurs familles ; faciliter les rapports entre les parents, le corps enseignant et les autorités dans le ressort de l'association ; assurer la représentation des familles dans les conseils d'école, les conseils d'administration et autres instances ; apporter son concours aux administrations en vue d'améliorer les conditions de la vie scolaire des élèves ; promouvoir et gérer (directement ou en participation), dans l'intérêt des élèves et de leurs familles, toutes organisations à caractère éducatif, culturel, sportif ou social ; gérer, au service des familles adhérant à l'association, tout service de fourniture par location ou revente de tout matériel scolaire ou éducatif, y compris les manuels scolaires, lorsqu'ils sont exigés par les établissements ; l'association développera tous les moyens qu'elle jugera appropriés pour atteindre ses objectifs et pourra offrir, de manière permanente ou occasionnelle, tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptibles de contribuer à sa réalisation et notamment : bourses aux livres, fournitures scolaires, bourses aux vêtements.
Siège social : 34, rue Viret, 69100 Villeurbanne.
Date de la déclaration : 3 octobre 2016.